



Délibération du conseil municipal du 2 août 2022 - N° D2022_45

**Publiée sur le site internet de la commune le : 5 août 2022
 MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le deux août, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Absents : 4

Absente excusée : 1

Absentes ayant donné pouvoir : 3

CAPRI Brigitte ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves ;

LEDRU Sindy ayant donné pouvoir à DUCROUX Elisabeth ;

ROGAZY Fabienne ayant donné pouvoir à LAURENSEN David.

Votants : 14 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LAURENSEN David

| Membres | Présent | Absent | Membres | Présent | Absent | Membres | Présent | Absent |
|---------------------|---------|--------|-------------------|---------|--------|-------------------|---------|--------|
| MASSAROTTI Yves | x | | MENEGON Daniel | x | | DEPOISIER Fabrice | | x |
| LAURENSEN David | x | | SCANU Stéphane | | x | LEDRU Sindy | | x |
| DUCROUX Elisabeth | x | | BOUACHRAOUI Saïda | | x | SIMONIN Marc | | x |
| VALENTINI Christian | x | | GENOVA Antonio | x | | VOTTERO Cédric | x | |
| PASQUALIN Martine | x | | ROGAZY Fabienne | | x | GLIERE Emeline | | x |
| CAPRI Brigitte | | x | PEPIN Nathalie | x | | | | |
| TINJOUR Denis | x | | AZZOPARDI Karen | x | | | | |

OBJET : SYANE - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RÉSEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

OPERATION : commune deVOUGY

carrefour Rue de Font/Rue des Ecoles/RD1205

Monsieur le Maire, expose que,
 LE SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « carrefour rue de Fond/rue des Écoles/RD1205 » figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 69 569,53 €
 avec une participation financière communale s'élevant à : 52 160,13 €
 et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 2 087,09 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VOUGY :

- 1) **APPROUVER** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGER** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 d'un montant global estimé à : 69 569,53 €
 avec une participation financière communale s'élevant à : 52 160,13 €
 et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 2 087,09 €
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **1 669,67 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux**. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : **41 728,10 €**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Le secrétaire de séance,



David LAURENSON

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.